



Communiqué de Mgr GOSSELIN, Évêque d'Angoulême

Un article du journal « Charente Libre » du 12 juin 2026 revient sur l'affaire dénoncée en 2021, concernant Michel Manguy, prêtre accusé de viol sur personne mineure. L'article annonce la fin de l'instruction pénale et un procès prévu en octobre 2026 en cour criminelle.

L'annonce de ce procès à venir pour des faits graves réveille légitimement notre émotion et notre trouble. Nous sommes choqués par les faits énoncés qui seront appréciés par la justice.

Nous souhaitons d'abord redire que notre pensée va aux personnes concernées directement ou indirectement par cette situation.

Le diocèse collabore pleinement avec la justice pour le bon déroulement de l'enquête et le respect des mesures pénales préventives. Michel Manguy est placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de venir en Charente.

Il a été écarté de toute responsabilité et de tout ministère par le diocèse dès 2021. Dans les mesures conservatoires, il ne peut pas assurer de ministère public ni d'accompagnement personnel. Un procès canonique suivra le procès civil pénal.

Nous sommes conscients que cette affaire fragilise la confiance dans l'Église. Avec la « Cellule accueil, écoute et prévention des abus » du diocèse (cellule.ecoute@dio16.fr), nous restons à l'écoute et disponibles pour toutes les personnes qui voudraient s'exprimer au sujet de cette situation. Il est également possible de contacter France Victimes 16 (05 45 92 89 40).

Afin d'assurer la sérénité du débat judiciaire, il ne sera pas fait d'autre déclaration.

Dans cette épreuve, pour être fidèles à nos engagements, continuons à veiller et à servir la Justice et la Vérité.

+ Mgr Hervé GOSSELIN, Évêque d'Angoulême

Le 12 juin 2026
